



PRÉFET DU MORBIHAN



Direction du Cabinet et de la Sécurité
Service de la Communication Interministérielle
Affaire suivie par : Arnaud Hellégouarch
Tél : 02 97 54 87 03 / 06 71 07 42 57
Mél : <mailto:pref-communication@morbihan.gouv.fr>

Vannes, le 12 février 2020

COMMUNIQUE de PRESSE

12 conventions de soutien à la politique de la réserve opérationnelle signées dans le Morbihan 12 février 2020

Ce mercredi 12 février, le **secrétaire général de la garde nationale (SGGN)** et **12 structures du Morbihan ont signé conjointement une convention de soutien à la politique de la réserve opérationnelle**, en présence de Patrice Faure, préfet du Morbihan.

Ces 12 structures sont :

- *Préfecture du Morbihan*
- *Conseil départemental du Morbihan*
- *Ville de Vannes*
- *Service départemental d'Incendie et de Secours*
- *Université de Bretagne Sud*
- *Université Catholique de l'Ouest (UCO)*
- *Crédit agricole du Morbihan*
- *Etablissement public de Santé Mentale (EPSM)*
- *Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) du Morbihan*
- *Centre Hospitalier de Bretagne Atlantique*
- *SAS Gémy Vannes*
- *MEDEF du Morbihan*

Par cette convention, les structures signataires reconnaissent ainsi la contribution sociétale de leurs collaborateurs « deux fois citoyens », qui ont choisi de s'engager pleinement dans leur entreprise ou collectivité comme au sein de la garde nationale. Convaincues de toute la valeur qu'apportent les réservistes au sein de leurs équipes, elles souhaitent aussi promouvoir ce double engagement.

Concrètement, les réservistes de ces entreprises, collectivités, administrations ou associations sont désormais davantage disponibles : **ils peuvent consacrer à leur mission d'intérêt général un nombre de jours par an supérieur à celui prévu par la loi.**

Ils sont aussi plus réactifs : leur délai de préavis est réduit pour les missions de courte durée, et **ils pourront être libérés sur arrêté ministériel et sous un préavis de 15 jours**, pour répondre à des circonstances ou à des nécessités ponctuelles, imprévues et urgentes.

Enfin, **ils sont soutenus sur le plan financier** : la quasi-totalité de ces nouveaux partenaires font le choix de maintenir intégralement la rémunération de leurs collaborateurs réservistes. **Ils les accompagnent sur le plan humain** : les réservistes et leurs managers sont guidés tout au long de l'année, pour faire de ce double engagement une pleine réussite.

Le SGGN s'appuie ainsi sur ces structures pour faciliter l'engagement des collaborateurs réservistes en leur permettant d'être convoqués en dehors de leurs congés annuels, et en leur donnant davantage de reconnaissance au sein de leur « entreprise ». Consciente que ces engagements vont bien au-delà des exigences légales applicables, la ministre des armées attribuera aux signataires de la convention la qualité

de « partenaire de la défense nationale ». Ils accéderont ainsi au réseau des 850 entreprises partenaires de la défense.

La Garde nationale

Créée en 2016 en réponse aux attentats, la garde nationale rassemble 76 000 réservistes opérationnels des forces armées et de la police nationale. Près de 6 700 femmes et hommes sont engagés au quotidien sur le territoire national. Chaque jour, ils participent activement à la sécurité et à la défense des français.

La Garde nationale répond à trois objectifs :

- *Créer une dynamique qui dépasse les réserves de chaque composante ;*
- *Répondre à la soif d'engagement notamment de la jeunesse ;*
- *Valoriser cet engagement en favorisant la cohésion nationale et le développement de l'esprit de résilience.*

Bureau communication du SGGN

Lieutenant-colonel Pierre ANSSEAU pierre-norbert.ansseau@intradef.gouv.fr - ● +33 (0)1 76 64 88 61

Lieutenant-colonel (RC-G) Marc MARCEAU ● marc.marceau@sirsasana.eu ● +33 (0)6 48 25 00 02

